

PRÉSIDENCE
Délégation générale
aux Relations internationales

Besançon, le 27 mars 2008

**Etudiants Internationaux
venant en Franche-Comté**

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Futur(e) étudiant(e) de l'Université de Franche-Comté,

Votre université vous a fait parvenir les explications et documents préparés à votre intention avant votre venue en Franche-Comté. J'ajoute ici quelques explications à propos des possibilités de **logement** pendant votre séjour.

- ◆ Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), organisme indépendant de l'université, est chargé de votre logement et nous avons avec lui un très bon accord de coopération.
- ◆ Tous les étudiants d'échange qui souhaitent une chambre en cité pourront en avoir une s'ils répondent dans les délais en renvoyant le formulaire « Demande de logement ».
- ◆ Le CROUS peut aussi vous fournir une liste d'adresses de logement privé en ville (appartement, studio ou chambre), mais il est utile de se renseigner dès le mois de juillet pour être sûr d'être logé.
- ◆ Le formulaire « Acte de caution solidaire » est une garantie financière requise par le CROUS avant de signer un contrat de location. Ce document qui vous sera transmis par le CROUS avec la notification d'attribution de logement, peut être signé par toute personne résidant dans un état de l'Union européenne, et doit être accompagné de la copie d'un acte d'état-civil (passeport, carte d'identité) indiquant son adresse exacte.

J'espère que ces quelques notes vous expliquent le sens des documents concernant le logement et vous indiquent leur importance.

Nous vous souhaitons la bienvenue en Franche-Comté et nous réjouissons de vous rencontrer bientôt.

Dear future student of our University,

Your own University has now passed on to you the information and documents we have prepared for when you come to us. A few more details about accommodation might be useful.

- ◆ The University is not responsible for your accommodation but we have a very good working agreement with CROUS, the public body in charge of student accommodation and welfare.

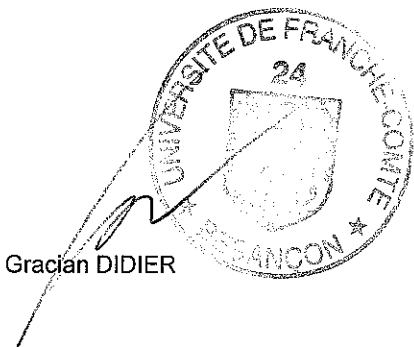
.../...

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

- ◆ All those exchange students who wish to live in will obtain a room if they apply in time by returning the « Demande de logement » form our Halls of residence.
- ◆ Alternatively, CROUS can help you by providing a list of private addresses (flats, studios, rooms) in non-University accommodation. You should however remember that, in this case, it is advisable to inquire as early as July to secure acceptable lodgings.
- ◆ The form entitled « Acte de caution solidaire » is in fact a financial guarantee requested by CROUS before they enter into any letting contract. That document will be sent to you by CROUS when they inform you of the availability of accommodation on campus : it may be signed by someone with resident status in the EU, and should be supported by some form of identification (copy of passport or ID card) giving all particulars of the guarantor including their address.

I hope these few indications are helpful to explain the relevant documents and to show how important these are.

You will be most welcome in Franche-Comté, and we are looking forward to meeting you.



Gracjan DIDIER